

Séance intercommunale du 19 novembre 2015

Présidence :	Chambettaz Edgar	Delley-Portalban
Présents :	Cotting Philippe	Delley-Portalban
	Décrevel Jean-Claude	Delley-Portalban
	Guerry Claude-Alain	Delley-Portalban
	Zimmermann Sabine	Delley-Portalban
	Bongard Serge	Gletterens
	Guinnard Sébastien	Gletterens
	Savoy Nicolas	Gletterens
Excusé :	Robert Roger	Gletterens
Lieu :	Bureau communal, Delley	

M. Edgar Chambettaz, Président, ouvre l'assemblée en saluant les délégués présents à cette assemblée ordinaire convoquée légalement par insertion dans la Feuille officielle et invitation personnelle adressée aux délégués par le biais de l'administration communale.

Présentation de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2015
2. Budget 2016
 - a) de fonctionnement
 - b) des investissements
 - c) approbation
3. Informations et divers

Les membres présents approuvent la présentation de la convocation et des objets à traiter. Par ce fait, l'assemblée est apte à délibérer conformément à la loi.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2015

Les membres présents approuvent le contenu du procès-verbal, sans objection.

Point 2 – Budget 2016

Fonctionnement

Présentation des montants prévus pour les frais d'exploitation de l'exercice 2016.

Administration générale	charges	Fr. 15'250.00
Service des eaux usées	charges	Fr. 289'500.00
Service des eaux usées	recettes	Fr. 469'820.00

Séance intercommunale du 19 novembre 2015

Finances (intérêts et amortissement)	charges	Fr. 165'220.00
Finances (intérêts des capitaux)	recettes	Fr. 150.00
Total des charges		Fr. 469'970.00
Total des recettes		Fr. 469'970.00

Investissement

Aucun investissement ni report d'investissement pour l'année 2016.

Questions des délégués :

710.319.00 Taxes (micropolluants et diverses) Fr. 18'000.00

Une taxe pour le financement des mesures techniques contre les micropolluants devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2016 prise en charge par la STEP et refacturée aux communes.

Le montant de la taxe s'élève à Fr. 9.00 par habitant raccordé.

710.318.03 Collecteur Cudrefin Fr. 20'000.00

Ce montant correspond aux frais d'étude du futur raccordement en collaboration avec Cudrefin via Neuchâtel, par une conduite à travers le lac de Neuchâtel.

710.301.00 Salaire personnel exploitation Fr. 70'000.00

Ce montant correspond au salaire de l'employé qui devra être engagé sous la responsabilité de l'Association.

Après discussion, à voir pour se renseigner sur l'éventuel assujettissement à la TVA.

Approbation du budget de l'exercice 2016

Les membres présents, à l'unanimité, approuvent les montants du budget pour l'année 2016.

Point 3 – Informations et divers

Contrôle des entreprises

Quelques entreprises sises sur les territoires communaux seront visitées selon les exigences du SeN concernant les mesures à prendre au sujet de la protection des eaux. Cette procédure suit son cours.

Avant-projet collecteur Cudrefin

M. Chambettaz confirme que la variante 2 a été retenue, soit collecteur longeant la rive du lac via Cudrefin et passant par le site protégé de la Grande Cariçaie.

Impossible de traverser le lac à une profondeur de 150 mètres principalement dans le programme de l'entretien. Une profondeur adéquate doit être envisagée pour les cas d'intervention par des plongeurs. Il est impératif de convoquer les responsables des trois services cantonaux en début d'année 2016.

M. Décrevel relève également la séance en septembre concernant la régionalisation des stations de la Basse-Broye à Avenches englobant toutes les stations d'épuration des villages voisins.

Selon le graphique, il est projeté une station à Avenches ou à Domdidier. Une approche est établie avec la Commune de Grolley pour atteindre 80'000 habitants. Il est calculé un nombre d'habitants permettant de toucher les subventions en soulevant le fait que Cudrefin se désiste pour une collaboration avec Neuchâtel.

M. Décrevel relève qu'il faut savoir si on fait partie du groupe de travail avec Avenches.

En cas de négociation, le délai est fixé entre mars et avril 2016. Les frais sont à la charge de l'Etat.

Les autres communes sont favorables à rejoindre Avenches. Par contre, Chabrey rejoint Cudrefin.

Séance intercommunale du 19 novembre 2015

Ce projet n'est pas favorable financièrement pour 24'000 habitants et il est indispensable d'agrandir avec d'autres localités.

En janvier, il est prévu l'étude et, en mai 2016, la décision de la capacité d'accueil selon l'étude.

En juillet, choix des variantes ; en octobre, choix de la variante définitive et en décembre, présentation du dossier final avec la répartition des coûts ainsi que la validation du projet.

Au vu de la situation, M. Décrevel demande de se prononcer sur la participation de l'Association dans le projet d'Avenches.

M. Chambettaz estime qu'il n'est pas opportun de prendre une décision à ce niveau n'ayant pas encore de réponse définitive sur le projet avec Neuchâtel.

Selon M. Savoy, le problème principal réside dans le fait de la traversée de la Grande Cariçaie. La taxe sur les micropolluants tombe si le raccordement avec Chabrey via Cudrefin est possible.

A la question soulevée quant à la construction d'une conduite pour rejoindre Champmartin, M. Chambettaz précise que cette solution n'est pas envisageable car il faut escalader la falaise et aménager une STAP. Le coût serait trop élevé et le danger est existant au niveau écologique. Il n'y aurait pas de pompage mais une poussée des eaux. Les écologistes ne donneraient pas leur accord.

M. Savoy estime qu'il faut prendre contact avec les responsables de la Grande Cariçaie. Les préavis ont été demandés mais les juristes de la Confédération doivent encore donner leur avis. Techniquement, ce projet est réalisable.

Mme Zimmermann estime qu'il faut obtenir le feu vert pour cette variante et voir pour faire accélérer le dossier.

M. Chambettaz estime qu'il faut prévoir une séance de coordination permettant de déterminer la faisabilité du projet, ceci en accord avec les écologistes.

M. Savoy estime qu'il faut éviter de s'engager sur deux projets et de recevoir l'accord pour un raccordement via Neuchâtel dans le même laps de temps.

Les coûts sont plus élevés si on doit se raccorder sur Avenches et savoir que faire avec notre bâtiment.

M. Cotting propose d'écrire pour faire avancer les choses en précisant l'urgence liée aux décisions à prendre tout en précisant l'importance au niveau des préavis de l'Office fédéral de l'environnement.

M. Chambettaz propose d'écrire au bureau d'ingénieurs de la décision à prendre pour obtenir une réponse de la Confédération.

A voir pour l'éventualité d'inscrire deux personnes pour la collaboration avec Avenches dont la réponse est à faire au 30 novembre, ceci sans engagement.

Administration

Les membres présents approuvent que l'administration de Delley prenne en charge les fonctions de la gestion de la caisse et du secrétariat.

Personnel d'exploitation

Suite à la démission de M. Pascal Schmid, il est décidé de l'engagement d'un employé à 100% pour la STEP. Un 20% serait consacré aux contrôles des raccordements communaux ainsi que la gestion du service des eaux usées.

M. Chambettaz rappelle le gros problème des arrivées des eaux claires qu'il faut absolument résoudre.

Séance intercommunale du 19 novembre 2015

Chaque commune doit mettre à disposition un employé pour la collaboration avec le personnel de la STEP. Il faudra former ces deux employés et assurer les remplacements en alternance.

A voir pour former l'employé de la STEP par une participation dans une autre station, STEP d'Avenches, par exemple.

M. Chambettaz prendra contact avec M. Schmid pour les informations à fournir au niveau de la gestion de la STEP.

Décision :

Les délégués présents approuvent l'engagement d'un employé pour la STEP dont la formation serait mécanicien-électricien et connaissance de l'informatique.

Arrivées des eaux claires

Au vu des collecteurs qui ont été chemisés, à voir si la garantie est assurée au niveau des écoulements. A savoir si des quantités d'eau arrivent encore malgré ce chemisage.

M. Chambettaz répond qu'il n'y a pas de problème lorsque les chambres sont bouclées. Lors de fortes pluies, force est de constater cette grosse arrivée d'eau provenant des places, chenaux, etc..

Ainsi fait à Delley

Au nom de l'Association intercommunale

La secrétaire


J. Martin

Le président


Ed. Chambettaz